



AUDIT



GROUPE FP

fidu@fidu.fr
www.fidu.fr

SARL au capital de 68 000 €
SIRET 408 166 064 00043

340 impasse John Locke
ZAC de l'aéroport
CS 20101
34473 Montpellier Pérols
Tél: 04 99 133 266

Société de commissariat
aux comptes inscrite à la
Compagnie régionale de
Montpellier

Commissaires aux comptes

Pierre Laurent TRIAL
Eric TRESVAUX du FRAVAL
Laurence CHENAL
Stéphane KLUTSCH
Sylvie MARTOCQ



commissaire
aux comptes

ASSOCIATION PREVENTION FRAGILITE SENIORS 34

Appt 549 - bât I1 - résidence Le Belvédère 81, rue Marius
Carrieu

34080 MONTPELLIER

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

on h

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Pérols
Le 14/06/2019

FP AUDIT
Commissaire aux comptes



Sylvie MARTOCQ
Associée



Stéphane KLUTSCH
Associé



AUDIT



1956 • 2016

CERTIFIE ISO 9001:2015

GROUPE FP

fidu@fidu.fr

www.fidu.fr

SARL au capital de 68 000 €
SIRET 408 166 064 00043

340 impasse John Locke
ZAC de l'aéroport
CS 20101
34473 Montpellier Pérols
Tél: 04 99 133 266

Société de commissariat
aux comptes inscrite à la
Compagnie régionale de
Montpellier

Commissaires aux comptes

Pierre Laurent TRIAL
Eric TRESVAUX du FRAVAL
Laurence CHENAL
Stéphane KLUTSCH
Sylvie MARTOCQ



commissaire
aux comptes

Association PREVENTION FRAGILITE SENIORS 34

Appt 549 - bât I1 - résidence Le Belvédère 81, rue Marius
Carrieu

34080 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux adhérents,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PREVENTION FRAGILITE SENIORS 34 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

h m

Fondement de l'opinion

Motivation de la réserve

Votre association a reçu en 2018 une subvention dans le cadre de la convention PAERPA. La partie non utilisée de cette subvention, soit 18 869€, n'a pas été imputée en fonds dédiés.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Pérols
Le 14/06/2019

FP AUDIT
Commissaire aux comptes



Sylvie MARTOCQ
Associée



Stéphane KLUTSCH
Associé

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<i>Actif immobilisé</i>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	4 628	1 581	3 047	4 590		- 1 543
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	14 260	3 034	11 226	8 522		2 704
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	501		501	501		
TOTAL (I)	19 390	4 615	14 775	13 613		1 162
<i>Actif circulant</i>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	204		204			204
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel				43		- 43
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	333		333			333
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	138 062		138 062	151 844		- 13 782
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	2 449		2 449	2 934		- 485
TOTAL (II)	141 048		141 048	154 821		- 13 773
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	160 438	4 615	155 823	168 434		- 12 611

19/04/2019

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
<i>Capitaux Propres</i>			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	72 442	39 850	32 592
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	36 626	32 592	4 034
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	109 068	72 442	36 626
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
<i>Provisions pour risques et charges</i>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		49 337	- 49 337
TOTAL (III)		49 337	- 49 337
<i>Emprunts et dettes</i>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 643	12 632	- 2 989
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	11 499	5 975	5 524
. Organismes sociaux	25 613	26 949	- 1 336
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		1 100	- 1 100
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	46 755	46 655	100
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	155 823	168 434	- 12 611



19/04/2019

Compte de résultat association

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			321 575	242 242	79 333	32,75
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			54 007	5 373	48 634	905,16
Autres produits			549	8	541	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			376 131	247 623	128 508	51,90
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			45 773	12 195	33 578	275,34
Impôts, taxes et versements assimilés			4 373	2 257	2 116	93,75
Salaires et traitements			204 485	109 748	94 737	86,32
Charges sociales			82 657	41 105	41 552	101,09
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 086	513	3 573	696,49
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			10	0	10	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			341 385	165 818	175 567	105,88
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			34 746	81 804	- 47 058	-57,53
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			302	238	64	26,89
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			302	238	64	26,89
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			302	238	64	26,89
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			35 048	82 042	- 46 994	-57,28



19/04/2019

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 578		1 578	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	1 578		1 578	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		113	- 113	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		113	- 113	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 578	-113	1 691	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		49 337	- 49 337	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)	378 011	247 860	130 151	52,51
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	341 385	215 268	126 117	58,59
RESULTAT NET	36 626	32 592	4 034	12,38
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

PREVENTION FRAGILITE SENIORS 34

81 RUE MARIUS CARRIEU
APPT 549 BAT I1 RES LE BELVEDERE

34000 MONTPELLIER

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 155 822,55 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 36 626,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/04/2019 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.2 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.3 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :**

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite;

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 628			4 628
Immobilisations corporelles	9 012	5 248		14 260
Immobilisations financières	501			501
TOTAL	14 142	5 248		19 390

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	39	1 543		1 581
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	490	2 544		3 034
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	333
TOTAL	333

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	39 850	32 592		72 442
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	39 850	32 592		72 442
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	39 850	32 592		72 442

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 643	9 643		
Dettes fiscales & sociales	37 112	37 112		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	46 755	46 755		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 840
Dettes fiscales & sociales	17 521
Autres dettes	
TOTAL	21 361



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat



6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	0
Non Cadres	5	
TOTAL	7	0

6.4 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1920€